

PROCÈS-VERBAL

**Assemblée générale annuelle du conseil de quartier de Montcalm, tenue le mardi
25 avril 2023 à 19 h, au Centre des loisirs Montcalm
265, boulevard René-Lévesque Ouest, salle Fraser**

PRÉSENCES

Mme Sara Caron-Guay	Présidente (2024)
Mme Julie Malo-Sauvé	Vice-présidente (2023)
Mme Hélène Paradis	Secrétaire (2023)
Mme Anne Gagné	Trésorière cooptée (2023)
M. Jonathan Tedeschi	Administrateur (2024)
M. Gabriel Boisvert	Administrateur (2023)
Mme Noémie Manseau	Administratrice cooptée (2023)
Mme Marie Langlois	Administratrice cooptée (2023)

Membre sans droit de vote :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, district Cap-aux-Diamants
Mme Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district Montcalm–Saint-Sacrement

ABSENCES

AUTRES PRÉSENCES

Mme Hélène Saint-Pierre	Conseillère en consultations publiques
M. Christian Riel-Roberge	Conseiller en santé environnementale, Direction de santé publique, CIUSSS de la Capitale-Nationale
M. Philippe Robert	Médecin en santé publique

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, XX personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport final Mon Environnement, Ma santé (MEMS)
4. Élections
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2022
6. Rapport annuel et états financiers 2022
7. Élections
8. Période d'information des conseillères municipales
9. Période de questions et commentaires du public
10. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Mme Sara Caron-Guay, ouvre la séance à 19 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Présentation du rapport final Mon Environnement, Ma santé (MEMS)

D'entrée de jeu, Mme Caron-Guay explique que l'équipe du projet MEMS fait actuellement le tour des conseils de quartier principalement visés par l'étude. Le quartier de Montcalm n'en faisait pas partie mais les résultats obtenus quant à la qualité de l'air le concernent également. Le conseil d'administration a donc invité la Direction de santé publique (DSP) à venir présenter ces résultats à l'assemblée générale.

M. Christian Riel-Roberge, conseiller en santé environnementale à la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale, et M. Philippe Robert, médecin en santé publique, présentent les résultats du projet à l'écran.

La présentation complète du projet rendue publique le 13 mars 2023 est disponible en ligne ([présentation du MEMS](#)). Les deux rapports ainsi que les [faits saillants et les recommandations](#) sont également disponibles sur la page web du CIUSSS-CN consacrée au projet ([publications 2013](#)).

M. Riel-Roberge rappelle que le projet a été financé par la Ville de Québec et a débuté en mars 2018 pour répondre à des questions citoyennes sur la pollution de l'air et sur les nuisances dans les quartiers centraux.

Le projet visait à dresser un portrait de la qualité de l'air à Québec ainsi qu'une cartographie fine des polluants, puis à émettre des recommandations.

Bien que le sujet soit nettement apparenté, ce projet est complètement distinct de celui du Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques qui a déposé son volumineux

rapport en janvier 2023 ([rapport GTCA](#)). Il est également distinct de l'échantillonnage réalisé par la Ville à l'automne dernier et dont les résultats devraient être publiés sous peu.

Le projet MEMS comportait un comité scientifique et un comité conseil composé de représentants des conseils de quartier, d'organismes environnementaux, d'industries, de la Ville et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

L'étude portait sur les concentrations de particules fines, de particules de toute taille en suspension, de neuf métaux, de dioxydes d'azote et de soufre, d'ozone et de bruit ainsi que sur une estimation de l'impact des particules fines sur les deux indicateurs de santé retenus soit l'asthme infantile et les problèmes cardiaques.

Les principaux constats sont que les particules fines perçues par des relevés mobiles sont présentes partout, mais surtout près des grands axes routiers qui traversent le cœur de la ville (voir la figure plus loin). Elles résultent principalement du chauffage au bois et des activités industrielles et de transport.

Les zones les plus exposées au dioxyde d'azote, aux particules totales et au bruit sont également situées à proximité des grandes axes routiers (voir la figure plus loin). Les plus fortes concentrations de poussières en suspension sont recensées au printemps.

L'exposition aux particules fines contribuerait chaque année au développement de 24% de nouveaux cas d'asthme infantile (20 cas estimés) et à 15 % des décès prématurés résultant d'une maladie cardiaque ischémique (anémie, arrêt ou insuffisance cardiaque) (33 cas estimés).

L'exposition aux autres polluants contribue peu aux problèmes de santé.

Le nickel et le cobalt sont surtout présents à la station du Vieux-Limoilou et sont influencés par les vents du nord-est en provenance du port de Québec. Les risques pour la santé sont très faibles, mais non acceptables pour autant. Les autres concentrations de métaux sont inférieures au niveau sécuritaire pour la santé.

L'amélioration de la qualité de l'air serait bénéfique pour l'ensemble de la Ville, mais des actions plus importantes sont nécessaires dans les secteurs de Limoilou, de Vanier et de la Basse-Ville pour contrer un environnement matériel, économique et social défavorable.

Les neuf recommandations formulées à l'issue du projet concernent principalement la mise en place de 37 actions pour réduire les particules fines, les poussières, le dioxyde d'azote et le nickel, augmenter le verdissement et la déminéralisation, améliorer la gouvernance et la coordination des efforts.

La Direction de santé publique s'est engagée à promouvoir les recommandations auprès des acteurs concernés comme le ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD), la Ville de Québec et la Communauté urbaine de Québec. Cela a déjà commencé et va se poursuivre. Plusieurs des recommandations nécessitent des décisions collectives de société et interpellent les autorités élues.

La Direction s'est aussi engagée à rapporter chaque année les états de qualité de l'air des stations en fonction des normes sanitaires de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour faciliter l'accès à l'information par les citoyens.

La Direction veut également travailler avec le milieu de la recherche de la région de Québec pour qu'on développe la modélisation des impacts des différentes sources sur la

qualité de l'air. Ce n'est pas le rôle comme tel de la Santé publique d'installer ou de maintenir des stations ou des capteurs. D'autres organismes en sont responsables. Le besoin, c'est d'arriver à modéliser les données pour établir une cartographie fine des polluants.

Zone d'étude	
<p>La zone d'étude comprenait initialement les quartiers de Vanier et du Vieux-Limoilou ainsi que ceux de la Basse-Ville (Saint-Sauveur et Saint-Roch, en vert pâle sur la figure ci-contre). Elle a été élargie pour englober les quartiers de Maizerets, de Saint-Sacrement et du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire.</p> <p>Douze stations d'échantillonnage étaient réparties dans la ville entre Maizerets et Sainte-Foy. Des relevés mobiles sur trois axes prédéfinis ont été effectués sur une année complète pour mesurer les particules fines dans la ville.</p>	
Particules fines	
<p>Les particules fines dans l'air perçues par les relevés mobiles sont présentes partout mais surtout près des grands axes routiers. Elles résultent principalement du chauffage au bois et des activités industrielles et de transport.</p> <p>Les particules en suspension portées par des vents dominants peuvent se déplacer sur plusieurs kilomètres de leur point d'origine.</p>	
Dioxyde d'azote, particules totales et bruit	

<p>Les plus fortes concentrations de dioxyde d'azote se retrouvent le long des axes routiers et plus particulièrement le long du boulevard Charest, du boulevard Laurier et de l'autoroute Robert-Bourassa.</p> <p>Les particules totales et le bruit sont également plus élevés à proximité des grands axes routiers.</p>	
<p>Recommandations</p>	
<p>Favoriser la mobilité active et réduire la circulation routière ;</p> <p>Améliorer la performance du chauffage au bois et sensibiliser à ses impacts sur la santé ;</p> <p>Augmenter le verdissement et la déminéralisation ;</p> <p>Réduire les polluants, les métaux et les poussières résultant du transport, des industries et de l'incinération ;</p> <p>Coordonner les actions et viser les normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid green; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Pour réduire l'exposition aux particules fines, dioxyde d'azote :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mobilité durable 2. Poêles à bois plus performant 3. Verdissement et déminéralisation 4. Transports lourds, maritimes et ferroviaires 5. Diminution de la combustion industrielle et de l'incinération </div> <div style="border: 1px solid green; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Pour réduire les impacts des poussières sur la qualité de vie et les risques liés au nickel :</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Atténuation des poussières de construction, routières, industrielles et portuaires 7. Diminution des concentrations de nickel <p>Pour une action efficace et concertée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Gouvernance pour coordonner les actions de qualité de l'air 9. Adopter des cibles intermédiaires en vue d'atteindre les recommandations de l'OMS </div> </div>

Questions et commentaires

Source de particules fines – Quelles sont les sources d'émission ? R. Le chauffage est de loin la source la plus importante dans le sud du Québec. Les transports lourds et légers y contribuent de même que les industries. On ne connaît pas les pourcentages émis par chacune des sources ni le détail des concentrations.

Mesure des impacts sur l'asthme et les maladies cardiaques – Comment mesure-t-on l'impact des particules fines sur les indicateurs de santé ? R. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour les deux indicateurs retenus, tels des facteurs génétiques, environnementaux et autres.

Pour évaluer l'impact des particules fines sur l'asthme par exemple, des chercheurs québécois ont étudié une cohorte d'enfants nés dans les années 90. Les enfants ont été suivis pendant plusieurs années. Les chercheurs ont ensuite établi une corrélation entre le développement de l'asthme et les concentrations de particules auxquelles les enfants étaient exposés dans leur milieu respectif.

La corrélation s'est avérée linéaire : plus les concentrations de particules sont élevées plus le nombre de cas d'asthme est élevé. On a comparé ces données aux concentrations de

particules et aux cas d'asthme relevés dans la région de Québec et déterminé, à partir d'une formule, combien de cas pourraient être attribuables aux particules fines.

C'est ainsi qu'on a estimé que 24% des cas d'asthme pourraient être évités si on réduisait les concentrations de particules fines. La même logique s'applique pour les cas de maladies cardiaques.

État de la situation – Dans l'ensemble, la qualité de l'air est très bonne dans la ville et même meilleure que dans beaucoup d'endroits dans le monde. Mais un suivi annuel de la qualité de l'air est nécessaire.

Changements climatiques – Une démarche [Partenaires dans la protection du climat](#) est en développement dans la région de Québec. Est-ce que la DSP a l'intention de participer ? R. M. Robert n'est pas au courant de cette démarche précise, mais les changements climatiques sont une priorité de la DSP. Un projet étudie actuellement les vulnérabilités de la région de Québec et des municipalités régionales de comté (MRC) environnantes à différents aspects des changements climatiques (chaleur, inondations, qualité de l'air, etc.).

Véhicules électriques – Les véhicules à essence émettent des particules fines par les gaz d'échappement, les pneus et les freins. Les véhicules électriques présentent un gain par rapport au dioxyde d'azote puisqu'ils n'en émettent pas, mais les pneus et les freins en émettent et comme les véhicules sont plus lourds, ils en émettent presque autant que les véhicules à essence. Ce n'est donc pas une panacée. La quantité de métaux à extraire pour les véhicules électriques est aussi énorme. De plus, remplacer les véhicules à essence par des véhicules électriques ne changera rien à la congestion routière. Il faut prioriser davantage la mobilité active et le transport en commun.

Port du masque – Est-ce que les taux de concentration rendent nécessaires le port du masque ? R. Non, ce serait recommandé pour des concentrations beaucoup plus élevées que celles observées dans la Ville. La qualité de l'air est un enjeu collectif à long terme et non un enjeu individuel immédiat nécessitant le port d'un masque.

Rôle des conseils de quartier – Qu'est-ce qu'on attend des conseils de quartier ? R. Les conseils de quartier peuvent contribuer en s'appropriant les recommandations qui les interpellent et en les portant auprès des autorités concernées comme la Ville de Québec.

Norme nickel – Pourquoi n'a-t-on pas retenu la norme européenne de 20 plutôt que de l'augmenter ? R. C'est le ministère de l'Environnement (MELCCFP) qui détermine la norme et non la DSP. Les normes sont passées en 2021 à 20 sur une base annuelle et à 70 sur une base journalière. Cette dernière norme a été fortement décriée parce qu'elle est passée de 14 à 70. La Santé publique considère que le risque pour la santé demeure faible même avec la nouvelle norme. Elle s'est plutôt opposée à la norme annuelle parce que de manière générale, on vise à réduire les normes et non à les augmenter.

En conclusion, M. Riel-Roberge et M. Robert invitent les gens intéressés à consulter la [documentation en ligne](#) qui abonde de détails, de données et de recommandations spécifiques. Mme Caron-Guay les remercie pour cette excellente présentation.

4. Élections

➤ Informations sur le déroulement des élections

Mme Hélène Saint-Pierre, présidente d'élection (résolution 23-CA-12) décrit brièvement le rôle des conseils de quartier ainsi que les mandats qui leur sont confiés.

Un [guide de participation](#) disponible en ligne explique en détail le rôle et le fonctionnement des conseils de quartier et des conseils d'administration.

Les postes à pourvoir au conseil d'administration sont au nombre de 11, soit 8 postes élus et 3 postes cooptés. Parmi les postes élus, 4 sont réservés à la gent féminine et 4 à la gent masculine.

Les mandats échus en 2023 sont ceux de Mmes Julie Malo-Sauvé, Hélène Paradis, Anne Gagné, Noémie Manseau et Marie Langlois ainsi que celui de M. Gabriel Boisvert.

Les mandats qui se poursuivent en 2024 sont ceux de Mme Sara Caron-Guay et de M. Jonathan Tedeschi.

Les postes à pourvoir sont donc de trois pour les femmes et de trois pour les hommes. Il s'agit de deux mandats de deux ans et d'un mandat d'un an dans les deux cas.

Les trois postes cooptés seront comblés lors d'une prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration.

➤ **Appel de candidatures**

Cinq candidatures ont été reçues soit 3 pour les postes féminins et 2 pour les postes masculins. Toutes les candidatures sont complètes, conformes et ont reçu les 10 appuis requis.

Les candidates sont Mme Hélène Paradis, Mme Maude Rodrigue et Mme Rachel Lévesque.

Les candidats sont M. Benoit Charest et M. Émile Chartier-Thibault.

Un deuxième appel de candidature est effectué. Aucune nouvelle candidature n'est déposée.

➤ **Présentation des candidats et candidates**

Toutes les personnes candidates sont invitées à se présenter brièvement.

Mme Hélène Paradis termine un mandat d'un an. Elle est heureuse des nombreux appuis inconditionnels qu'elle a reçus. Elle souligne l'apport des gens du quartier à des discussions et propositions dont plusieurs ont fait l'objet de résolutions qui ont été portées à l'attention de la Ville. Elle souhaite donc se représenter pour poursuivre dans la même voie.

Mme Maude Rodrigue habite le quartier depuis 7 ans. Elle s'intéresse au projet Rue-école et au milieu communautaire.

Mme Rachel Lévesque qui ne pouvait-être présente ce soir a laissé un mot de présentation. Elle est résidente dans le quartier depuis plusieurs années. Elle est conseillère en relations internationales - sécurité alimentaire et diversité biologique auprès du ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec. Elle s'intéresse aux divers enjeux municipaux et souhaite s'impliquer au conseil de quartier.

M. Émile Chartier-Thibault réside dans le quartier depuis 3 ans. Il s'est impliqué dans diverses organisations étudiantes et comme agent de participation citoyenne à Citoyenneté

jeunesse. Il est actuellement étudiant au baccalauréat en développement durable du territoire à l'Université Laval et ce sujet évidemment l'intéresse particulièrement.

M. Benoit Charest est absent ce soir et n'a pas contacté le conseil de quartier. Sa candidature pourra être prise en considération pour un poste coopté.

Tous les candidats et candidates sont élus par acclamation soit Mme Hélène Paradis, Mme Rachel Lévesque, Mme Maude Rodrigue et M. Émile Chartier-Thibault. Les mandats des postes féminins seront attribués en présence des trois élues.

Les trois postes féminins sont comblés mais non les postes masculins. Devant cet état de fait, une personne souhaite déposer sa candidature.

M. Bruno Thériault réside dans le quartier depuis 2020 et s'intéresse à ses différents enjeux. Le projet de tramway, l'avenir du terrain du Québec High School, le transport en commun et le verdissement du quartier en particulier retiennent son attention. Sa candidature est complétée séance tenante.

Après les vérifications d'usage, sa candidature est complète et conforme y compris pour les 10 appuis nécessaires. M. Thériault est élu par acclamation.

Félicitations à tous les membres du conseil d'administration et sincères remerciements aux membres sortants.

La désignation des membres aux postes de dirigeants du conseil de quartier ainsi que la cooptation de trois membres supplémentaires au conseil d'administration se feront lors d'une prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier.

➤ **Scrutin**

Aucun scrutin n'est requis.

5. Adoption du [procès-verbal de l'assemblée générale](#) du 26 avril 2022

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2022.

6. Rapport annuel et états financiers 2022

➤ **Présentation et dépôt du rapport annuel et des états financiers**

Mme Caron-Guay et Mme Paradis se partagent la présentation du [rapport annuel 2022](#).

Le rapport fait état des différents sujets et sondages qui ont occupé et mobilisé le conseil de quartier au cours de l'année écoulée et au début de la présente année. Parmi ceux-ci on revient plus particulièrement sur le projet de tramway, la sécurité routière du corridor scolaire de l'école Anne-Hébert, la relocalisation des écoles anglophones et l'avenue Cartier piétonne. À suivre en 2023, le projet de tramway évidemment, la rue-école Brown et des intersections surélevées pour sécuriser les passages piétonniers.

Les différents membres des comités Transport, Environnement et Communication sont nommés et chaudement applaudis. Les personnes présentes sont invitées à faire part de leur intérêt pour l'un ou l'autre des trois comités.

Mme Gagné, trésorière, fait état des revenus et dépenses encourues en 2022. Le conseil a bénéficié de subventions de la part de la Ville de Québec pour un montant total de 4 000 \$, dont 1 000 \$ pour le fonctionnement, et 3 000 \$ pour un projet de sécurité routière.

Le conseil a engagé des dépenses de fonctionnement, principalement reliées au secrétariat, au registraire des entreprises et à l'abonnement au média local, pour un montant de 1 688 \$. Les dépenses pour le projet de sécurité routière s'élèvent à 3 000 \$. L'année se termine donc par un déficit de 688 \$.

L'actif net au 31 décembre 2022 est de 3 601 \$.

Les personnes intéressées sont invitées à consulter le rapport et les états financiers sur la [page web du conseil de quartier](#).

➤ **Période de questions et commentaires**

Les questions portent sur les différentes consultations relatives au projet de tramway, sur les toits blancs, sur les intersections surélevées ainsi que sur les usages souhaités par les citoyens pour le terrain du Quebec High School.

➤ **Ratification du rapport annuel et des états financiers**

RÉSOLUTION 23-AGA-01

Concernant la ratification du rapport annuel 2022

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de ratifier le rapport annuel 2022.

RÉSOLUTION 23-AGA-02

Concernant la ratification des états financiers de 2022

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de ratifier les états financiers de 2022.

RÉSOLUTION 23-AGA-03

Concernant la désignation des signataires du rapport annuel et des états financiers de 2022

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner, Mme Sara Caron-Guay, présidente, et Mme Anne Gagné, trésorière, comme signataires du rapport annuel et des états financiers de 2022.

➤ **Frais de secrétariat et d'assemblée**

RÉSOLUTION 23-AGA-04

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 100 \$ pour la rédaction des procès-verbaux de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2023.

7. Élections

➤ **Lancement des élections**

Le nombre de candidatures étant égal ou inférieur au nombre de postes à pouvoir, il n'y a pas d'élection.

➤ Résultats des élections

Les deux candidats et les trois candidates ont été élus par acclamation.

8. Période d'information des conseillères municipales

Corridor Vélo cité, chemin Sainte-Foy – Mme Vallières-Roland revient sur l'annonce faite le 4 avril concernant un corridor cyclable transitoire et évolutif de 2,4 km qui sera mis en fonction dès cet automne à titre de projet pilote entre l'avenue de Vimy et l'avenue des Érables. Ce corridor se veut un incitatif pour diminuer et apaiser la circulation automobile en particulier à proximité des corridors scolaires dont celui de l'école Anne-Hébert.

Le corridor comprendra deux axes sécurisés par des bollards de chaque côté du chemin Sainte-Foy ([communiqué 4 avril 2023](#)). Deux voies de circulation et le stationnement sur rue seront retirés sur le tronçon concerné du chemin Sainte-Foy. Différentes mesures seront mises en place pour compenser les 67 espaces de stationnement perdus.

Le corridor quatre saisons sera aménagé au cours de l'été et fonctionnel à compter de l'automne prochain. Aucun changement ne sera permanent puisqu'il s'agit d'un projet pilote. On estime que la fréquentation du chemin Sainte-Foy pourrait passer aux heures de pointe de 1 000 à 5 000 cyclistes par jour. À terme, le corridor cyclable pourrait relier en ligne directe l'université Laval au carré d'Youville.

Des séances d'information ont eu lieu le 18 avril avec les commerçants et le 20 avril avec les citoyens. Les directions d'école, les conseils d'établissement, la Table de concertation des aînés et la Table de concertation en accessibilité universelle ont été ou seront également rencontrés.

Rue du Père-Albanel – Des travaux de réfection auront lieu entre la rue Père-Marquette et l'avenue Brown (chaussée, réseau d'aqueduc, tuyaux en plomb). Les travaux se poursuivront pendant quelques semaines. Il sera difficile d'accéder au stationnement dans le secteur, mais des mesures de mitigation seront prises par la Ville (vignettes).

Rue Crémazie – Mme Coulombe-Leduc enchaîne avec les travaux qui ont été présentés à la séance d'information du [13 avril](#). Ces travaux ont commencé hier sur les rues Crémazie et des Érables pour déplacer les réseaux techniques urbains en prévision de l'implantation du tramway.

Il est possible d'être informés au fur et à mesure des travaux en contactant Info-chantier ou en [s'abonnant à l'infolettre](#) des travaux.

Informez-vous sur les travaux

@ Infolettre du secteur
Abonnez-vous à l'infolettre du secteur. Vous y trouverez différentes informations sur le chantier dont l'avancement et les impacts sur la circulation.

[+ S'ABONNER](#)

? Brigade Info-Chantier
Vous avez des questions ou des préoccupations? Communiquez avec le [personnel du 311](#) par téléphone ou par courriel. Un agent de l'équipe Info-Chantier pourra répondre à vos préoccupations et se rendre sur place au besoin.

Chemin Sainte-Foy – Des travaux ont lieu à la hauteur de la rue Cadiac. Ils se sont prolongés, mais la circulation devrait être réouverte bientôt.

Tarifs réduits – Un programme a été mis en place par le Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour les personnes à moindre revenu. Elles peuvent s'en prévaloir auprès du Bureau de l'arrondissement.

9. Période de questions et commentaires du public

Îlot Bérubé, 195, chemin Sainte-Foy – Un projet résidentiel est à venir, mais les travaux sur le chemin Sainte-Foy n'y sont pas reliés.

Corridor Vélo cité – Il y a eu de nombreux commentaires lors de la séance d'information à l'effet que le corridor Vélo cité du chemin Sainte-Foy ne prendrait pas en considération l'accessibilité universelle. Mme Catherine Vallières-Roland mentionne que les séances d'information avaient justement pour but de recueillir les préoccupations des citoyens et commerçants afin de bonifier le projet en conséquence. La Table en accessibilité universelle et celle des aînés seront également rencontrées.

Le lien cyclable de la rue Père-Marquette a été pris en considération. Mme Vallières-Roland rappelle que le vélo-boulevard n'est pas en ligne directe et qu'il est utilisé de diverses manières récréatives. Plusieurs usagers souhaitaient un lien plus linéaire et rapide entre l'Université Laval et la Colline parlementaire.

À partir de l'avenue des Érables, les cyclistes pourront poursuivre sur le chemin Sainte-Foy ou rejoindre le corridor Père-Marquette qui se prolonge vers l'est en passant par la rue Dumont. Même chose à partir de l'avenue de Vimy, les gens pourront accéder au lien cyclable existant en direction de l'Université Laval. Pour le moment, la Ville a considéré la portion comprise entre les avenues des Érables et de Vimy, mais elle sensible aux besoins exprimés d'un corridor plus étendu.

Transport en commun – Concernant la fiabilité des circuits d'autobus sur le chemin Sainte-Foy et notamment du 807, c'est aussi une préoccupation des équipes de la Ville qui travaillent sur le corridor Vélo cité en collaboration avec le RTC. Le circuit 807 a d'ailleurs été bonifié récemment par le RTC (nouveaux arrêts et abribus). Il est prévu pour le moment que les autobus pénétreront à certains endroits sur le corridor cyclable pour laisser les usagers descendre directement sur le trottoir.

Nettoyage printanier – La [carte interactive du nettoyage des rues](#) indique pour chaque secteur de la Ville la date de la semaine où les travaux sont prévus. Des tréteaux seront également installés sur les rues jusqu'à 15 h la veille des travaux. Ce sont les moyens utilisés pour le moment pour informer la population du nettoyage des rues.

Terrain Quebec High School – La cour de l'école est en train de devenir un parc à chien. On voudrait que les usagers soient dirigés vers le parc canin de la Pente-Douce. On rappelle à ce sujet que c'est la commission scolaire et l'école qui sont responsables de la gestion du terrain.

Centre Lucien-Borne – Les lieux sont mal entretenus, notamment le vestiaire des hommes. Les demandes pour réparer sont restées sans effet. Les numéros des requêtes au 311 doivent être transmises à Mme Vallières-Roland qui fera un suivi auprès des équipes responsables.

Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) – Devant l'arrogance de la CUCQ, on souhaiterait que son rôle soit revu et que ses décisions soient rendues publiques et documentées. Mme Coulombe-Leduc mentionne que le sujet revient souvent.

Les demandes sont le plus souvent privées et les délibérations se font à huis clos. Les demandes pour les démolitions seront éventuellement rendues publiques. La CUCQ pourra éventuellement faire la tournée des conseils de quartier pour informer la population et pour démystifier son rôle et son fonctionnement.

Verdissement des stationnements – Les propriétaires invités par le conseil de quartier à se prévaloir des programmes de déminéralisation et de verdissement de la Ville ont-ils répondu (résolution 22-CA-37) ? Aucune réponse n'a été reçue à cet effet.

Toits pentus – La CUCQ n'a pas donné suite aux demandes du citoyen relativement à une réglementation concernant les toits pentus. Mme Coulombe-Leduc mentionne que la CUCQ est particulièrement occupée au printemps. Il faut également voir dans quelles mesures les toits pentus sont considérés comme une caractéristique architecturale dans le quartier.

Tramway – Lors d'une rencontre, le citoyen a fait une proposition à l'effet de contrôler les titres à une seule des portes du tramway, ce qui, lui a-t-on fait remarquer, pourrait congestionner l'accès au tramway. Nul doute que ce sujet sera abordé de nouveau plus tard.

Bancs publics – Un citoyen demande si la carte interactive de la Ville tient compte des bancs publics et s'il existe un programme ou un plan d'implantation. Il y a très peu de bancs en été et pratiquement aucun en hiver. Il suggère que les propriétaires puissent en installer sur leur terrain et être dédommagés. Il suggère également de créer une banque de répondants pour l'entretien des bancs en hiver.

Grande Allée – Un groupe de citoyens souhaiterait plus de surveillance et de contrôle de la circulation routière sur la Grande Allée, entre l'avenue de Laune et la rue de Claire-Fontaine. Il souhaiterait également que la limite de vitesse soit réduite de 50 km/h à 40 km/h, que des radars mobiles et des afficheurs de vitesse soient installés et qu'il y ait plus d'opérations policières concernant les véhicules bruyants. Mme Coulombe-Leduc rappelle qu'il y a eu des interventions concernant les véhicules bruyants. Elle indique par ailleurs que les appels au 311 sont particulièrement utiles à la Ville pour élaborer des stratégies d'intervention en fonction des événements rapportés.

Motion de félicitations – Un citoyen propose une motion de félicitations pour le nouveau conseil d'administration ainsi que pour les membres sortants. La motion est chaudement reçue et applaudie.

10. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 22 h.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 23 mai 2023.

Mme Sara Caron-Guay
Présidente sortante

Mme Hélène Paradis
Secrétaire sortante